

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
SÉANCE DU 23 JUIN 2025  
-----

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	10	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400851-20250623-2025-CM2306-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

<p><b>Objet de la Délibération</b></p> <p>Affaire Barthalay - Autorisation donnée au Maire pour ester en justice -</p> <p><b>DÉLIBÉRATION</b> N°2025-CM2306-8</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le treize juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier ARENA.</p> <p><b>Présents</b> : M. Patrick ACHARD, M. Xavier ARENA, M. Philippe BOUYGES, M. André BRIEULLE, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESVOETS, M. Christian MALBEC, Mme Catherine NOLLET, Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE.</p> <p><b>Absents excusés</b> : /</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Mme Catherine NOLLET</p>
---	--

M. le Maire informe les conseillers municipaux que par lettre en date du 22 mai 2025, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Nîmes a transmis la requête n°2502094-33 présentée par M. Yves BARTHALAY.

Cette requête vise l'annulation du refus opposé par M. le Maire de MURS pour obtenir communication de la copie de la carte professionnelle, du procès-verbal de prestation de serment et du document de nomination des agents chargés d'une mission de police judiciaire en matière d'urbanisme sur la commune de MURS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Un mémoire en défense devant être produit dans un délai de deux mois suivant la requête du tribunal, il est proposé au conseil municipal, pour ce faire, de se faire assister par Maître Légier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
**à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune,  
**DÉSIGNE** Maître Patrick Légier, Avocat au barreau de d'Avignon, sis Immeuble le Forum de Courtine - 610 rue du Grand Gigognan - 84 000 AVIGNON, pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,**

**Votes pour :** 10

**Votes contre :** 0

**Abstentions :** 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400851-20250623-2025-CM2306-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,**

**la Secrétaire de Séance**

Catherine NOLLET

**le Maire**

Xavier ARENA